ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Accueil institutionnel – 4 novembre 2026

La présentation débutera dans quelques minutes.

A l'issue de l'intervention, vous avez la possibilité de rencontrer les représentants des personnels via les liens qui vous ont été communiqués ou en adressant un courriel à stagiaires2D@ac-versailles.fr

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Une intervention de la DPE en deux temps

1. Les actualités administratives

2. Le mouvement

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Intervenantes

Cécile BOUSSAUD – Cheffe de division des personnels enseignants

Marie-Eve SABOT – Cheffe du Service Parcours Professionnels et coordonnatrice mouvement

Séverine LABLANCHE – Adjointe à la cheffe du Service Parcours Professionnels

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

1. Actualités administratives

A- L’indemnité forfaitaire de formation – Rappel

B- Le classement initial

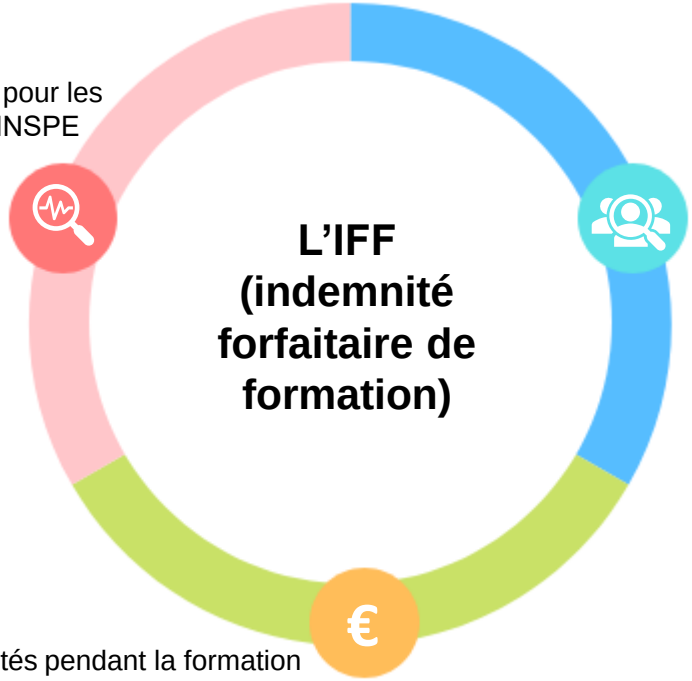
C- L’ENSAP

D- Les essentiels de La DPE

II - 1. Actualités administratives
A. L'Indemnité forfaitaire de formation (IFF) - Rappel

Quoi ?

Remboursement des frais de déplacement pour les stagiaires mi-temps devant se rendre à l'INSPE



Comment ?

- Être affecté en demi-service
- Lieu de l'INSPE ≠ de la commune de l'établissement d'affectation ≠ de la résidence privée (pas de droit en cas de communes limitrophes)

Combien ?

- 1 100 euros versés en 10 mensualités pendant la formation (soit 110 euros par mois)

Aucune démarche n'est à effectuer pour recevoir cette indemnité.

II - 1. Actualités administratives
B. Classement initial - Rappel

Prise de fonction
Echelon 1

Campagne de classement des stagiaires
Du 25 août 2026 au 16 octobre 2026
Dépôt de la demande via la démarche Colibris

Détermine votre indice de traitement

Détermine votre ancienneté de service au mouvement

Echelon retenu à l'issue du classement initial

Votre arrêté de classement vous sera adressé via Colibris.

II - 1. Actualités administratives

C. L'ENSAP (Espace numérique sécurisé des agents publics)

Accessible via l'adresse suivante : https://ensap.gouv.fr

Espace rémunération	▪Archivage des bulletins de paye ▪Accès au titres de pension, attestations fiscale
Espace retraite	▪Consultation des données personnelles ▪Accès au simulateur de votre future retraite
Elections professionnelles du 03 au 10 décembre 2026	▪Accès à la notice de vote

CRÉEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE ESPACE PERSONNEL SECURISÉ

En cas de difficultés techniques : contactez la plate-forme d'assistance informatique CARIINA :

- En ligne via le portail ARENA « support et assistance »
- Par téléphone au 01 30 83 43 00

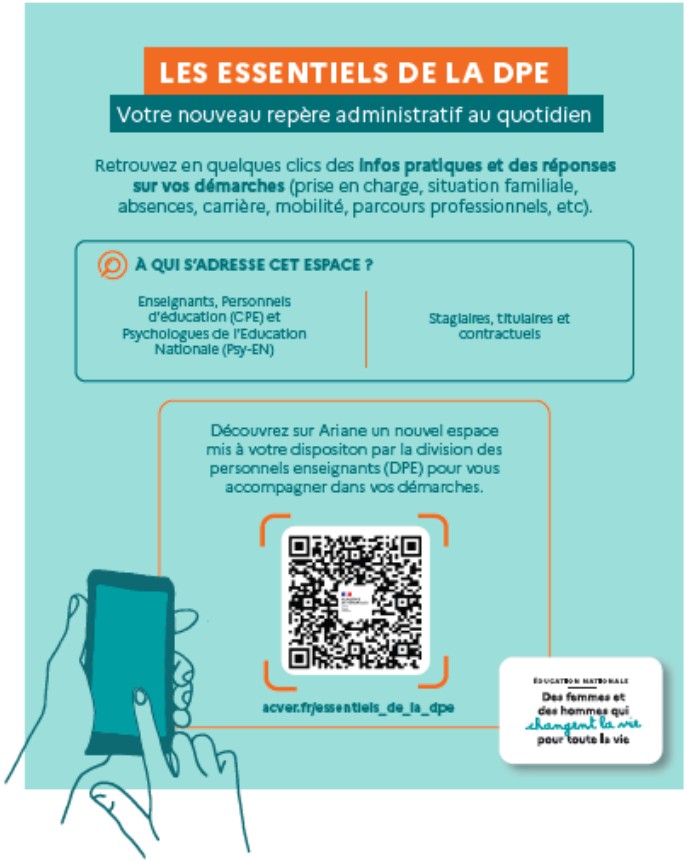
ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité



LES ESSENTIELS DE LA DPE

Votre nouveau repère administratif au quotidien

Accueil institutionnel – 4 novembre 2026


LES ESSENTIELS DE LA DPE
Votre nouveau repère administratif au quotidien
Retrouvez en quelques clics des **infos pratiques et des réponses sur vos démarches** (prise en charge, situation familiale, absences, carrière, mobilité, parcours professionnels, etc).
À QUI S'ADRESSE CET ESPACE ?
Enseignants, Personnels d'éducation (CPE) et Psychologues de l'Education Nationale (Psy-EN)
Stagiaires, titulaires et contractuels
Découvrez sur Ariane un nouvel espace mis à votre dispositon par la division des personnels enseignants (DPE) pour vous accompagner dans vos démarches.
acver.fr/essentiels_de_la_dpe
ÉDUCATION NATIONALE
Des femmes et des hommes qui changent la vie pour toute la vie

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Le mouvement

A- Le MNGD

B- Cadre général du mouvement INTER

C- Le mouvement SPEN/POP

D- Les outils d’aide

E- Les vœux

F- Le barème et les bonifications

G- La confirmation de demande

H- Le résultat d’affectation

I- Le calendrier

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

II - 2. Le mouvement
A. Le MNGD (mouvement national à gestion déconcentrée)

Le mouvement national à gestion déconcentrée (**MNGD**) est une opération de gestion ayant pour objectif :
- de déterminer la première affectation en tant que titulaire
- de permettre aux enseignants déjà titulaires d'obtenir une mobilité
- d'assurer la répartition des besoins en enseignement sur tout le territoire

Le mouvement constitue une seule et même opération qui se décline en deux phases (Inter et Intra).
Il vous permet d'obtenir une première affectation en tant que titulaire à la rentrée 2027.

1	Mouvement INTER/SPEN/POP (novembre à mars)
2	Résultats de l'INTER/SPEN/POP = affectation en académie
3	Mouvement INTRA/SPEA (mars à juin)
4	Résultats de l'INTRA/SPEA = affectation en établissement ou sur zone de remplacement (AJUAFA)

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

II - 2. Le mouvement
B. Le cadre général du mouvement INTER

- Dans le cadre du mouvement INTER, les candidats sont classés pour chaque académie demandée selon un barème.
- Ce barème est calculé lors de la saisie des vœux en fonction des informations saisies. Il peut être différent d'un vœu à l'autre.
- Les barèmes sont ensuite vérifiés et validés par la DPE au regard des pièces justificatives fournies par les candidats.
- **Le mouvement confronte les vœux, les barèmes et les possibilités d'accueil par académie dans chaque discipline.**
- Vous avez également la possibilité de participer au mouvement SPEN (spécifique national) et POP (postes à profil), qui sont des mouvements hors barème et facultatifs.

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

II - 2. Le mouvement
C. Le mouvement SPEN/POP

L'affectation sur poste spécifique ou sur poste à profil exige une adéquation étroite entre le profil du candidat et les attendus du poste.

Les mouvements SPEN et POP qui conditionnent ces affectations ne sont pas organisés sur la base d'un barème mais sur l'étude d'un dossier de candidature.

Ce dossier doit permettre aux candidats de faire valoir leurs compétences et d'exposer leurs motivations.

La liste des postes SPEN et des postes POP à pourvoir est disponible sur SIAM/I-PROF et sur le site du ministère.

Les postes SPEN

- les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
- les classes de lycée préparant le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG),
- les sections internationales (CINT)
- les classes de BTS dans quelques spécialités (CSTS)
- les classes en arts appliqués : BTS, classe de mise à niveau (CLMN), diplômes des métiers d'art (DMA), diplômes supérieurs d'arts appliqués (DSSA),
- les sections «théâtre expression dramatique » (101) ou «cinéma audiovisuel », avec complément de service
- les PLP requérant des compétences professionnelles particulières
- les PLP dessin d'art appliqué aux métiers d'art
- les DDFPT de lycée technologique, professionnel ou d'EREA
- certains personnels d'orientation (DCIO).

Les postes POP

Tout poste académique nécessitant un profil particulier pour l'exercice de missions d'enseignement devant élèves décrit dans la fiche de poste :

- projet d'établissement particulier
- caractéristiques territoriales spécifiques (zones excentrées, éducation prioritaire)
- missions particulières
- type d'établissement spécifique (unité pénitentiaire, école européenne, centre de cure…)

https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592

L'affectation sur un poste POP implique une stabilité de trois ans sur le poste.

II - 2. Le mouvement
D. Les outils d'aide

Le site académique

- Des informations générales et pratiques sur la mobilité
- Les circulaires académiques
- Une foire aux questions



La plateforme COLIBRIS

• Dépôt de la confirmation de demande de mutation et des pièces justificatives

La plateforme Ariane

- Les circulaires académiques
- Un moteur de recherche sur les établissements de l'académie

Le comparateur de mobilité

- C'est un outil d'aide à la décision qui permet de faire des projections basées sur les mutations des années précédentes.
- Ces informations sont données à titre indicatif.
- Il permet d'accéder à un calculateur de barème, un comparateur géographique et au portail des territoires.

SIAM/I-PROF

- Des informations sur les procédures
- L'espace de saisie des voeux
- Une liste des postes vacants à l'ouverture du mouvement
- L'affichage des barèmes
- Les résultats du mouvement

II - 2. Le mouvement
D. Les outils d'aide

- **Un service ministériel** d'aide et de conseils personnalisés est disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h, jusqu'au 25 novembre 2026 :

01 55 55 44 45

- **Les services académiques :** numéro unique réservé aux questions sur le mouvement, à partir du 26 novembre 2026 : **01 30 83 49 99**

- **Le portail mobilité** sur le site de l'éducation nationale :
https://www.education.gouv.fr/le-portail-mobilite-des-enseignants-306316



- **Un mode d'emploi en vidéo :** https://www.youtube.com/watch?v=MSDZlGEyQMc



ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

II - 2. Le mouvement
E. Les vœux

La procédure de participation au mouvement est dématérialisée grâce à l ’application I-PROF qui permet d’accéder au module SIAM (Système d'information et d'aide pour les mutations), spécifiquement dédié à la saisie des vœux.

INTER

- Participation obligatoire
- 30 vœux
- Si vous ne saisissez pas de vœu, un vœu automatique pour l’académie de Versailles sera généré.

SPEN

- Participation volontaire
- 15 vœux

POP

- Participation volontaire
- 15 vœux

II - 2. Le mouvement
F. Le barème et les bonifications

Un barème fixe	Des bonifications liées à votre situation personnelle	Des bonifications liées à votre situation administrative	Des bonifications liées aux vœux
▪ L'ancienneté de service (échelon) ▪ L'ancienneté de poste	▪ Priorités familiales (rapprochement de conjoint, mutation simultanée, autorité parentale conjointe) ▪ Priorités médicales (BOE, handicap) ▪ Le centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)	▪ Bonifications stagiaires: - ex-contractuel ou - ex fonctionnaire titulaire ou - stagiaire sans expérience d'enseignement (à utiliser une fois dans les 3 ans à compter de l'année de stage) ▪ Bonification d'académie de stage et/ou de concours ▪ Éducation prioritaire	▪ Vœu préférentiel ▪ Vœu unique Corse
Minimum 14 points	Entre 0,1 et 1000 points Certaines bonifications nécessitent une transmission de pièces justificatives pour validation par la DPE		

II - 2. Le mouvement
G. La confirmation de demande de mutation

La confirmation de demande de mutation est un récapitulatif de votre saisie sur SIAM, sur 5 pages.

Elle est à télécharger sur I-Prof pour chaque type de mouvement (INTER-SPEN-POP) **dès le lendemain de la clôture de SIAM**.

Vous devez alors:

- Apporter d'éventuelles corrections manuscrites (en rouge pour être bien visible)
- Compléter votre dossier par des pièces justificatives le cas échéant
- Signer votre confirmation
- Téléverser sur colibris l'ensemble de la confirmation accompagnée le cas échéant des pièces justificatives – Accessible directement via SIAM

Ce document n'est pas à faire viser par votre chef d'établissement.

II - 2. Le mouvement
H. Le résultat d'affectation

Suite aux résultats, il y a 2 possibilités d'affectation :

- **Affectation dans vos vœux** → Affectation dans une académie en fonction des barèmes de chaque vœu

- Les candidats sont classés à l'entrée de l'académie demandée selon leur barème du vœu correspondant.
- Le ministère examine les demandes dans le respect de l'ordre des vœux formulés.
- Le candidat est affecté dans la 1ère académie où son barème lui permet d'entrer.

- **Affectation par extension** → Affectation par extension si le barème ne permet pas d'obtenir satisfaction sur ses vœux (uniquement pour les participants obligatoires)

- Le ministère traite la demande selon la procédure d'extension des vœux pour trouver une académie d'affectation.
- Lorsque le candidat ne peut être affecté dans ses vœux en raison d'un barème insuffisant, la base mouvement génère automatiquement des vœux complémentaires selon une règle établie par le BOENJS.
- Le point de départ de l'extension correspondant à la 1ère académie demandée, avec le barème le moins élevé, puis c'est l'ordre de la table de l'annexe I du BO qui est suivi (et non l'ordre des vœux).

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

II - 2. Le mouvement
H. Le résultat d'affectation

Vœux formulés par le stagiaire
1. ACA Lyon 14,1 pts
2. ACA Dijon 14 pts
3. ACA Limoges 14 pts

1ère possibilité :
son barème lui permet d'obtenir une des académies demandées
Ex : Limoges

Affectation dans l'académie de Limoges
Participation au mouvement intra de cette académie.

2ème possibilité :
son barème ne lui permet pas d'entrer dans une de ces trois académies

A partir du 1er vœu Lyon et un barème de 14 points, le traitement par extension examine les possibilités de nomination dans les académies de Lyon, puis Grenoble, Dijon, Clermont Ferrand, Besançon, Paris, Créteil, Versailles…
L'extension a conduit le stagiaire à être affecté à Créteil

Afin d'éviter une extension et donc une affectation non maîtrisée, il est conseillé de procéder au classement du maximum d'académies.

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

II - 2. Le mouvement
I. Le calendrier

Saisie des vœux
Du 4 novembre 2026 (12h) au 25 novembre 2026 (12h)

Début :
- téléchargement de la confirmation de mutation sur I-prof
- téléversement de la confirmation de mutation et des pièces justificatives
26 novembre 2026

Date limite de :
- téléchargement de la confirmation de mutation sur I-prof
- téléversement de la confirmation de mutation et des pièces justificatives
4 décembre 2026 (23h59)

Début de l'affichage provisoire des barèmes sur I-prof
8 janvier 2027 (16h)

Date limite de demande de modification des barèmes
25 janvier 2027 (23h59)

Début de l'affichage définitif des barèmes sur I-prof
26 janvier 2027 (16h)

Résultat d'affectation et demande de révision d'affectation
10 mars 2027

Date limite de demande de révision d'affectation au Ministère
10 mai 2027

Des messages d'alertes et d'informations vous seront transmis par mail à chaque étape du processus.

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Vos services de gestion DPE

DPE 5 **ce.dpe5@ac-versailles.fr**

- EPS
- Professeurs de lycée professionnel (PLP)

DPE 6 **ce.dpe6@ac-versailles.fr**

- Lettres
- Histoire-Géographie

DPE 7 **ce.dpe7@ac-versailles.fr**

- Mathématiques
- Sciences Physiques
- NSI (Numérique et sciences informatiques)
- Biochimie
- SVT (Sciences Vie de la Terre)

DPE 8 **ce.dpe8@ac-versailles.fr**

- Langues (dont langues rares)

DPE 9 **ce.dpe9@ac-versailles.fr**

- Arts plastiques et appliqués
- SES (sciences économiques et sociales)
- PSYEN (psychologues de l'éducation nationale)
- CPE (conseiller principal d'éducation)
- SII (sciences industrielles de l'ingénieur)
- STMS (Sciences et Techniques Médico-Sociales)
- Musique
- Technologie
- Philosophie
- Documentation
- Economie-gestion

Les échanges avec votre service gestionnaire se font exclusivement via votre adresse professionnelle en @ac-versailles.fr
Cette messagerie professionnelle doit obligatoirement être activée dès à présent si cela n'a pas été fait.